



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal – Demande de subvention auprès de l'Etat

N° 014.03.2023

Rapporteur :
Jérôme GARCIA

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 23 mars 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

Excusés

Pascal CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER
Rémi DERON-LOUP a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL
Brigitte BURSON-BRYER, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-014032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le projet de réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal a pour but de rénover un équipement datant des années 1960, de répondre aux normes fédérales ainsi qu'aux normes d'accessibilité et énergétiques.

Il s'agit notamment de créer de grands vestiaires, un local infirmerie et des locaux pour les arbitres en prenant en compte la mixité. L'arrêté de permis de construire a été délivré le 14 mars 2022.

À la suite de l'attribution de financement de la part des différents partenaires financiers, le plan de financement est le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations intellectuelles	59 141,00	Etat - DSIL	309 474,00
Travaux	850 859,00	Région Occitanie	90 000,00
		Conseil départemental de la Haute-Garonne	252 960,00
TOTAL HT	910 000,00	Fédération de football d'Occitanie	20 000,00
TVA 20 %	182 000,00	Ville de Revel	419 566,00
TOTAL TTC	1 092 000,00		1 092 000,00

Sur proposition de monsieur Jérôme GARCIA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

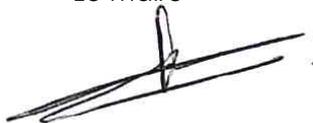
- d'abroger la délibération n° 005.12.2022,
- d'approuver le projet de réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

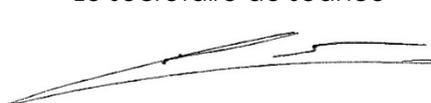
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 31 mars 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-014032023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation